

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 13*Objet : Convention SPA**Date de convocation :**11 mars 2022**Date d'affichage :**11 mars 2022**Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt deux
Le 17 mars à 19 heuresLe Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise,
sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain
BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE,
Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence
PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline
SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLASAbsents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick
SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une nouvelle convention (remplacement de
celle de 2012, devenue obsolète pour la SPA) pour la cession d'animaux auprès de
la SPA de Montauban refuge du Ramier à compter de 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de
Lafrançaise et la SPA de Montauban refuge du Ramier.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.